

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 10 mars 2015



L'an deux mil quinze, le dix mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois mars s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : treize

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mme Danielle MISSIR, Mme Monique DELABARE, Mme Katia ANDRIEU, Mme Catherine TRANOUEZ, Melle Pauline GRESSENT, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE, Mr David SAVOYE et Mr Alain BEAUFILS.

Étaient absent excusés : Mr Christophe DESAULTY et Mr Patrice FOURÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Katia ANDRIEU a été élue secrétaire.

• FISCALISATION DES SYNDICATS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas fiscaliser pour 2015 la participation aux syndicats suivants :

- Syndicat des Ordures Ménagères des Vallées de l'Austreberthe et Seine.
- Syndicat Intercommunal des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège « Les Hauts du Saffimbec » de Pavilly

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6554 du BP 2015.

• DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

↳ Toiture de l'école maternelle

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres et délibération, le Conseil décide à l'unanimité de retenir « Les Charpentes Seinoises » pour la rénovation de la toiture de la maternelle pour un montant hors taxes de 23 435,15 euros (28 122,18 € TTC).

↳ Mr le Maire informe le Conseil qu'il va falloir remplacer le tracteur car il a été complètement détruit lors du sinistre survenu le 9 mars. Il est en attente de l'expertise et étudie les propositions pour de l'achat ou de la location.

↳ Un peu de mobilier est sollicité pour l'école : tables, bureaux ...

↳ École « Les Genêts »

Une discussion a été organisée entre l'Inspecteur d'Académie et les maires d'Émanville, Goupillières et Sainte-Austreberthe. L'effectif prévu à Émanville correspond aux quatre classes. L'effectif de Goupillières est en baisse. L'Inspecteur réitère son souhait de regroupement entre Goupillières et Sainte-Austreberthe, regroupement non souhaité par les deux communes. Suite aux demandes d'ouverture de classe de ces deux communes, l'Inspecteur a sollicité une inspection sur place (qui a eu lieu le 10 mars pour notre école); nous attendons donc le rapport qui en découle.

↳ **Activités périscolaires**

Quatre activités sont actuellement proposées aux enfants de 15h30 à 16h15 : sport le lundi (Joël et Gino), couture le mardi (Antoinette), activités manuelles le jeudi (Monique et Sophie) et cuisine le vendredi (Sandra).

• **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- CHASSE AUX OEUFS

Une chasse aux œufs sera organisée le samedi 4 avril de 11h à 12h pour les enfants du village (de moins de 12 ans). Catherine, Pauline, Monique, Katia, Daniel, Didier et Yves s'occuperont de cette animation.

- PRIX DE LA PARCELLE DE TERRAIN À BÂTIR RUE DE FONTENELLE

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à négocier le prix de vente de la parcelle située 35 rue de Fontenelle jusqu'à 40 000 € au minimum.

Mr le Maire est autorisé à signer tous actes correspondants.

- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire s'est renseigné : couper l'éclairage public la nuit pose un problème de sécurité par contre il existe des régulateurs de puissance qui installés dans les armoires permettent jusqu'à 30% d'économie.

- QUESTIONS DIVERSES

- Mme Tranouez demande s'il pourrait être installé un bac pour le compostage sur la commune.

- Mr Balland explique qu'il existe maintenant des conteneurs à verre semi-encastrés : c'est plus joli, il y a moins de bruit mais il y aurait peut-être plus de déchets autour.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 20.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers,